

REGLEMENT COMPLET DU JEU « jeu concours VPN France spécial Equip Auto »

Article 1 : Société organisatrice

VPN France, société au capital de 544000 € dont le siège est situé avenue Rue Pierre Mendes France -33310 Lormont, sous le numéro de SIRET 397 428 145, organise du mardi 17 octobre au 21 octobre 2017, un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du règlement.

Article 2 : Modalité de participation

Le participant doit lors de son passage sur le stand Equip Auto de VPN France, Hall 1 – Allée N – Stand 116, porte de Versailles, 75015 Paris, remplir un questionnaire concernant l'Espace Pro VPN et déposer sa carte de visite dans l'urne afin de participer au tirage au sort prévu le 21 Octobre 2017.

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) professionnel de l'automobile (avec Siret adéquat), qui désire s'inscrire gratuitement.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 4 : Sélection des gagnants

Le tirage au sort sera effectué le dernier jour du salon, soit le 21 octobre 2017, par un membre de l'équipe VPN France, parmi l'ensemble des cartes de visites conformes et déposées dans l'urne.

Le lot principal sera expédié par courrier au gagnant à la fin du salon Equip Auto, soit en novembre 2017.

Article 5 : Dotations

Le lot à gagner est :

L'iphone 8, écran 4.7 pouces, Gris sidéral, 64 Go d'une valeur de 809 €

Dans tous les cas, la dotation ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La dotation non réclamée dans le cadre de cette opération sera, au choix de l'organisateur, attribuée dans le cadre d'une autre opération promotionnelle ou bien adressée à une association caritative.

Article 6 : Litiges

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Article 7 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement de la dotation. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi du prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

Article 8 : Dépôt du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de la SCP Charbit Ruth Adjoute Laurent, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 Marseille Cedex 20.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com> et sur le site <http://www.espaceprovpn.com>.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.